AGILIANCE
AUDIT

FAMILLES RURALES POUILLEY LES VIGNES

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 49 A RUE DE LA PERROUSE - 25 115 POUILLEY LES VIGNES

Exercice 2024
(01/01/2024 - 31/12/2024)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2024

Établissement de Saône
2 rue de la Croix de Mission 25660 SAÔNE
03 81 25 56 37 - audit@agiliance.fr

Établissement de Vesoul
CS 90232 70004 VESOUL CEDEX
03 84 97 50 00 - audit@agiliance.fr

Établissement de Roche-lez-Beaupré
9 rue de Faltans 25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
03 81 60 52 72 - audit@agiliance.fr

SAS au capital de 15 000 € - SIREN 818 047 987 - APE : 6920 Z - RCS BESANCON - Identification intracommunautaire FR 32 818 047 987
Société de Commissariat aux Comptes inscrite auprès de la cour d'Appel de Besançon et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Besançon-Dijon

FAMILLES RURALES POUILLEY LES VIGNES

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 49 A RUE DE LA PERROUSE - 25 115 POUILLEY LES VIGNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Aux sociétaires,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FAMILLES RURALES POUILLEY LES VIGNES relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er Janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées ci-après, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son activité. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Roche-Lez-Beaupré, le 27 Mars 2025
Le Commissaire aux Comptes

SAS AGILIANCE AUDIT
Représentée par :
Alexine GOUX, Associée



BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF	BRUT	AMORT.	NET 24	NET 23	PASSIF	NET 24	NET 23
IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations	62 623 €	53 568 €	9 055 €	13 189 €	Report à nouveau	76 448 €	76 195 €
					Report à nx ss contrôle Cmne Pouilley Les V.	0 €	18 226 €
					Report à nx ss contrôle Cmnes Franois Serre	-2 937 €	-3 958 €
					Report à nx ss contrôle SIVOS de la Lanterne	59 064 €	64 512 €
Cautions	160 €		160 €	160 €			
					Réserves	0 €	0 €
Autres titres	0 €		0 €	0 €	Résultat de l'exercice	-19 156 €	-22 400 €
TOT. ACTIF IMMOBILISE	**62 783 €**	**53 568 €**	**9 215 €**	**13 349 €**	***TOT. FONDS PROPRES***	**113 419 €**	**132 575 €**
CIRCULANT					***PROVISIONS***		
					Provisions pour risques et charges	0 €	0 €
					DETTES		
Clients et comptes rattachés	39 838 €	968 €	38 870 €	37 317 €	Dettes fournisseurs	57 018 €	57 287 €
Autres créances diverses	62 201 €	3 397 €	58 804 €	31 073 €	Autres dettes diverses	1 248 €	4 921 €
					Dettes fiscales et sociales	24 858 €	48 251 €
					Dettes financières	0 €	2 333 €
Disponibilité	89 152 €		89 152 €	163 266 €	Pdt constatés d'avance	0 €	0 €
Charges constatées d'avance	502 €		502 €	363 €			
TOT. ACTIF CIRCULANT	**191 693 €**	**4 365 €**	**187 328 €**	**232 018 €**	***TOTAL DES DETTES ET PROVISIONS***	**83 125 €**	**112 792 €**
TOTAL DE L'ACTIF	**254 476 €**	**57 932 €**	**196 544 €**	**245 367 €**	**TOTAL DU PASSIF**	**196 544 €**	**245 367 €**

Familles Rurales Pouilley Les Vignes

AGILIANCE AUDIT

Familles Rurales Asso. Pouilley les Vignes

Compte de résultat avec SIG

GLOBAL

du 01/01/24 au 31/12/24

COMPTE DE RESULTAT	Réal. N	Réal. N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	3 580,00 €	3 240,00 €
Cotisations différents échelons	3 580,00 €	3 240,00 €
Ventes de biens et de services	290 795,71 €	266 327,80 €
Participation des familles	286 305,54 €	262 033,05 €
Participations diverses	86,42 €	1 679,75 €
Part. associations MAD personnel	0,00 €	221,65 €
Vente de marchandises	4 403,75 €	2 393,35 €
CAF PSO/PSU	0,00 €	0,00 €
Remise accordée	0,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs Concours publics	106 222,54 €	93 945,90 €
Subvention CAF Bonus Territoire	41 240,45 €	40 952,79 €
Subvention CAF MSA PSO	64 982,09 €	52 993,11 €
Subvention MSA	0,00 €	
Subvention Conseil departemental	0,00 €	
Subvention Conseil régional	0,00 €	
Subventions autres	0,00 €	
	0,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs Subventions d'exploitation	120 100,00 €	107 307,22 €
Subventions CAF	2 500,00 €	3 500,00 €
Subventions Etat	0,00 €	0,00 €
Subventions intercommunales	98 805,22 €	82 918,94 €
Subventions communales	4 794,78 €	8 888,28 €
Subventions Conseil départemental	14 000,00 €	12 000,00 €
Subventions Conseil régional	0,00 €	0,00 €
Subventions diverses	0,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs Ressources liés à la générosité du public	0,00 €	0,00 €
Dons legs Mécénat	0,00 €	
Reprises sur amortissements, dépréciation, provisions et transfert de charges	391,55 €	27 479,05 €
Quote part de sub. equipement	0,00 €	0,00 €
Transferts de charges Chorum CPAM	0,00 €	1 833,63 €
Autres transferts de charges d'exploitation	0,00 €	17 641,80 €
Reprises sur provision	391,55 €	8 003,62 €
Utilisation des fonds dédiés	0,00 €	
Autres produits	266,60 €	317,99 €
Produits divers de gestion courante	6,03 €	42,23 €
UDAF Fds special	260,57 €	275,76 €
Total I	521 356,40 €	498 617,96 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Cotisations	3 544,10 €	3 061,80 €
Cotisations différents échelons.	3 544,10 €	3 061,80 €
Achats	21 099,81 €	15 765,59 €
Alimentation Boisson	6 693,18 €	5 829,46 €
Fournitures d'activites	3 471,58 €	2 451,64 €
Fournitures d'entretien	4 272,98 €	3 407,19 €
Eau Electricite	0,00 €	0,00 €
Combustibles et Carburants	2 403,22 €	1 749,43 €
Fournitures diverses	4 258,85 €	2 327,87 €
Achats de marchandises	0,00 €	
Remises accordées	0,00 €	
Autres achats et charges externes	221 292,48 €	197 989,78 €
Sous traitance repas	124 730,24 €	107 981,65 €

AGILIANCE AUDIT

Loyers et charges locatives locaux	0,00 €	0,00 €
Locations	3 632,55 €	6 496,80 €
MAD locaux	11 000,00 €	11 000,00 €
Entretien et réparation	5 388,46 €	4 734,21 €
Prime d'assurance	3 383,42 €	0,00 €
Services extérieurs divers	0,00 €	3 304,53 €
MAD du personnel	38 122,23 €	33 716,84 €
Programme pedagogique	13 505,47 €	14 899,98 €
Honoraires	8 225,02 €	3 123,36 €
Transports	1 961,16 €	2 687,00 €
Hebergement	4 618,80 €	3 553,36 €
Reception restauration	648,90 €	529,00 €
Frais de deplacement	484,96 €	31,40 €
Frais de structure divers	5 591,27 €	5 931,65 €
Impôts, taxes et versements assimilés	1 437,13 €	1 660,35 €
Taxe sur salaire	0,00 €	0,00 €
Taxe transport	0,00 €	0,00 €
Taxes diverses	1 437,13 €	1 660,35 €
Salaires et traitements	286 639,97 €	279 503,69 €
Rémunération du personnel	274 630,69 €	269 382,69 €
Frais divers	0,00 €	0,00 €
Medecine du travail	2 481,60 €	2 328,00 €
Formation du personnel	9 527,68 €	7 793,00 €
Dotations aux amortissements et provisions	8 652,14 €	8 365,86 €
Dotation aux amortissements	7 964,26 €	7 003,69 €
Provision charges et risques divers	687,88 €	1 362,17 €
Provisions depart en retraite	0,00 €	0,00 €
	0,00 €	
Autres charges	30,20 €	6 134,14 €
Charges diverses de gestion courantes	30,20 €	5,03 €
Subventions accordées	0,00 €	0,00
Pertes sur créances irrécouvrables	0,00 €	5 953,11 €
Cotisation UDAF	0,00 €	176
Total II	542 695,83 €	512 481,21 €
1- RESULTAT D'EXLOITATION (I-II)	**-21 339,43 €**	**-13 863,25 €**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers divers	941,40 €	856,50 €
Total III	941,40 €	856,50 €
CHARGES FINANCIERES		
Interets des emprunts	8,96 €	51,55 €
Frais financiers divers	0,00 €	0,00 €
Total IV	8,96 €	51,55 €
2- RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**932,44 €**	**804,95 €**
3- RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**-20 406,99 €**	**-13 058,30 €**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
Produits sur exercices anterieurs	11 571,10 €	10 211,14 €
Produits des cessions d'él. Actifs	0,00 €	0
Total V	11 571,10 €	10 211,14 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	0,00 €	48,00 €
Charges sur exercices antérieurs	10 320,13 €	19 504,52 €
VNC des elements actifs cedes	0,00 €	0
Total VI	10 320,13 €	19 552,52 €
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**1 250,97 €**	**-9 341,38 €**
Impots sur les bénéfices (VIII)	0,00 €	0,00 €
Total des produits (I+III+V)	**533 868,90 €**	**509 685,60 €**
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	**553 024,92 €**	**532 085,28 €**
EXCEDENT OU DEFICIT (résultat net)	**-19 156,02 €**	**-22 399,68 €**
	0,00 €	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		

AGILIANCE
AUDIT

Prestations en nature	0,00 €	
Bénévolat	0,00 €	
Total	**0,00 €**	**0,00 €**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mise à disposition gratuite de locaux	0,00 €	
Prestations en nature	0,00 €	
Personnel bénévole	0,00 €	
Total	**0,00 €**	**0,00 €**

Je certifie sur l'honneur la sincérité des renseignements indiqués ci-dessus

Fait à Besançon

Le : 28/02/2024

Nom et Qualité du signataire :

AFDILI Leila

AGILIANCE
AUDIT

Familles Rurales Pouilley les Vignes

ANNEXE 2024

Exercice clos le 31/12/2024
Durée : 12 mois

Résultat	-19 156 €
Total du bilan	196 544 €

Les notes indiquées ci-après, font parties intégrantes des comptes annuels.

1 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Familles Rurales Pouilley les Vignes est une association loi 1901 qui agit pour les familles afin de :

- Répondre à leurs besoins
- Les accompagner dans leurs missions d'éducation
- Défendre leurs intérêts

Les activités de l'association se structurent en deux parties :

- Des activités bénévoles pédibus, marché de noël
- Des services notamment l'accueils loisirs enfants et ados.

Les moyens mis en œuvre :
-les activités de l'association sont financées en partie par les usagers pour les activités service
- par la contribution des communes et la CAF
L'accueil de loisirs et l'activité ados exercent leur activité dans des locaux mis à disposition par le SIVOS
Les activités sont assurées par des salariés, des personnes mises à disposition ainsi que par des intervenants exterieurs.

2 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Une action a été menée avec Mélifaire cette année afin de développer l'action jeune. Un dignostic du territoire a été effectué.
Un travail a été mené avec les bénévoles afin de développer la vie associative
Dans le cadre de la passation d'adhérents entre salariés du GE en 2024, il a été constaté une affectation inappropriée d'une partie des des heures de mise à disposition. Ces heures ont fait l'objet d'un avoir reçu courant 2025.

Rappel sur l'affectation du résultat 2023 :

Le résultat dégagé à la clôture de l'année 2023 a été affecté conformément à la décision de l'Assemble générale de la façon suivante :

- Report à nouveau association		252,95 €
- Report à nouveau SIVOS de la Lanterne	-	5 448,11 €
- Report à nouveau Communes Franois Serre		1 021,03 €
- Report à nouveau Communes Pouilley les Vignes	-	18 225,55 €
Total Résultat 2023	-	22 399,68 €

3 EVENEMENT POSTERIEUR DE L'EXERCICE

La pause méridienne de 30 minutes a été prise en charge par la caf,

4 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
D'une manière générale, le matériel est amorti sur 3 ans, hormis le gros mobilier qui est amorti sur 5 ans et les véhicules sur 7 ans.

La provision est calculée pour les salariés susceptibles de partir en retraite dans 10 ans et est divisée en proportion égale entre les années restants à travailler avant le départ à la retraite.

La prestation CAF PSO et la subvention bonus territoire sont comptabilisés désormais dans le poste « Produits de tiers financeurs "(Concours public)

5 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF

Immobilisations Corporels et Incorporels				
Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Logiciels	1 318,00 €	- €	- €	1 318,00 €
Installations et agencements	- €	- €	- €	- €
Matériel de transport	45 517,00 €	- €	- €	45 517,00 €
Matériel de bureau et informatique	9 034,70 €	- €	699,90 €	8 334,80 €
Mobilier	2 069,96 €	- €	- €	2 069,96 €
Matériel	1 552,95 €	3 830,40 €	- €	5 383,35 €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	59 492,61 €	3 830,40 €	699,90 €	62 623,11 €

Amortissements des Immobilisations Corporels et Incorporels				
Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Logiciels	1 318,00 €	- €	- €	1 318,00 €
Installations et agencements	- €	- €	- €	- €
Matériel de transport	32 963,53 €	6 502,43 €	- €	39 465,96 €
Matériel de bureau et informatique	9 034,70 €	- €	699,90 €	8 334,80 €
Mobilier	2 069,96 €	- €	- €	2 069,96 €
Matériel	917,23 €	1 461,83 €	- €	2 379,06 €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	46 303,42 €	7 964,26 €	699,90 €	53 567,78 €

AGILIANCE AUDIT

Etat des Créances

CREANCES	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de cinq ans
Prêts	- €	- €	- €	- €
Cautions	160,00 €	160,00 €	- €	- €
Sous Total	***160,00 €***	***160,00 €***	- €	- €
Usagers	33 641,49 €	33 641,49 €	- €	- €
Etat et organismes publiques	26 173,13 €	26 173,13 €	- €	- €
Collectivités locales	3 396,75 €	3 396,75 €	- €	- €
Autres créances	38 827,25 €	38 827,25 €	- €	- €
Sous Total	***102 038,62 €***	***102 038,62 €***	- €	- €
Charges constatées d'avance	502,31 €	502,31 €		
Total créances	**102 700,93 €**	**102 700,93 €**	- €	- €

Charges Constatées d'Avance	**502 €**
DEFI Maintenance 04/24 a 03/24	134 €
DEFI Hébergement 11/24 a 10/25	62 €
Neige info-serveur 010424-310325	55 €
Neige info-serveur 010524-300425	78 €
GEFC dropbox 11/24-10/25	173 €

Fournisseurs Avoirs à recevoir	**13 692 €**
GEFC Avoir sur heures 2024	13 692 €

Provisions Dépréciations

Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Provision des comptes clients	426,05 €	687,88 €	146,06 €	967,87 €
Provision des partenaires	3 642,24 €	- €	245,49 €	3 396,75 €
Provision prêts et participation avec droit de reprise	- €	- €	- €	- €
	4 068,29 €	**687,88 €**	**391,55 €**	**4 364,62 €**

Provisions pour Risques et Retraite

Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Provision risque				- €
Provision retraite	- €	- €	- €	- €
	- €	**- €**	**- €**	**- €**

6 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN PASSIF

- €

Etat des Dettes

DETTES	Montant brut	A moins d'un an	Entre 2 et 5 ans	A plus de cinq ans
Dettes financières				
Etablissement de crédit	- €	- €	- €	- €
Sous total	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
Autres Dettes				
Fournisseurs	57 018,43 €	57 018,43 €	- €	- €
Autres dettes diverses	121,36 €	121,36 €	- €	- €
Dettes Usagers	1 127,00 €	1 127,00 €	- €	- €
Dettes Personnel	8 838,03 €	8 838,03 €	- €	- €
Dettes Associations et fédérations		- €	- €	- €
Sécurité sociale et aut.org. sociaux	16 014,85 €	16 014,85 €	- €	- €
Etat et autres collectivités publiques	5,00 €	5,00 €	- €	- €
Sous total	**83 124,67 €**	**83 124,67 €**	**- €**	**- €**
TOTAL	**83 124,67 €**	**83 124,67 €**	**- €**	**- €**
Produits constatés d'avance	- €	- €		
TOTAL GENERAL	**83 124,67 €**	**83 124,67 €**	- €	- €

Produits Constatés d'Avance	**- €**

AGILIANCE AUDIT

Factures Non Parvenues	15 564 €
Factures et titres excécutoires MAD locaux, personnel et charges locatives pour sites	11 000 €
CAGB Factures Ordures ménagères 4T24	522 €
Honoraires cabinet Agiliance	3 720 €
MAD DESMOULINS	80 €
COT ANCV	60 €
NDF HENNEQUIN	127 €
FR BFC Facturation logiciel Sage ACS	55 €

Répartition des produits liés à l'adhésion Familles Rurales

	Nb adh	Tarif Unit	Montant
Cotisations FD 25	179	18,90 €	3 383,10 €
Cotisation association locale	179	1,10 €	196,90 €
		20,00 €	**3 580,00 €**

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Elles se décomposent comme suit :

Charges exceptionnelles	- €

Charges sur exercices antérieurs	10 320 €
Fournisseurs GESE	28 €
CAF indu 2018	8 775 €
Régularisations PSO	1 369 €
CHORUM	148 €

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils se décomposent comme suit :

Produits exceptionnels	0 €

Produits sur exercices antérieurs	11 571 €
Retraite régule	54 €
Chorum	5 778 €
PSO régule pause méridienne	5 739 €
Quote part subvention investissement viré au résultat	0 €

7 EFFECTIF

Effectif Moyen (en équivalent temps plein)	Personnel salarié	Personnel mis à disposition GEFC
Employés et cadres confondus	10,92	0,47
TOTAL	**10,92**	**0,47**

8 EMPRUNTS EN COURS

Un emprunt de 19500 € au Crédit Agricole a été contracté le 29/06/19 pour une durée de 60 mois. Cet emprunt s'est terminé en juin 2024,

9 ENGAGEMENTS EN MATIERE DE DEPART EN RETRAITE

Une provision pour départ en retraite est constituée au titre des salariés succeptibles de partir au cours des dix prochaines années.
Pas de salarié enlrant dans les critères au 31/12/24

10 PROJECTIONS 2025

Formation d'un salarié sur 2025. Ces heures de remplacement ne seront pas prise en charge par l'organisme de remboursement de formation.
Création d'un pass mercredi afin de générer des heures PSO et du bonus territoire,

11 DETAIL DES SUBVENTIONS

Familles	290 795,71 €
CAF	108 722,54 €
MSA	- €
Communes	4 794,78 €
Syndicats Intercommunaux	98 805,22 €
Etat	14 000,00 €
	517 118,25 €

12 LE BENEVOLAT ET LE SOUTIEN DES FINANCEURS AVEC MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MATERIEL ET PERSONNEL

Les bénévoles peuvent être amenés à participer aux conseil d'administration ou aux assemblées générales des associations locales.

En 2024, nous avons recensé 152 heures effectuées par des bénévoles.
Ces heures représente une valoration économique de 2302,04€